

LA COTISATION REDUIT L'IMPÔT

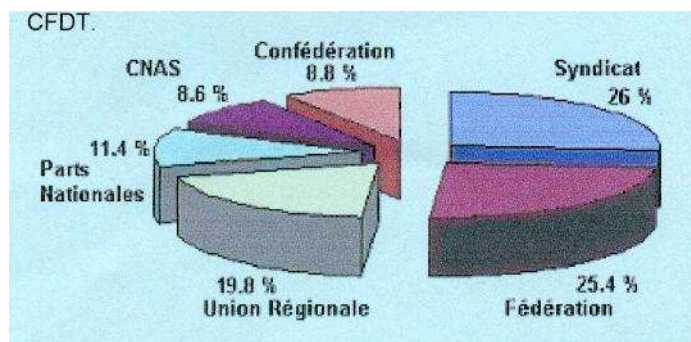
-Le montant de la cotisation

Le montant de la cotisation réglée par chaque adhérent est fixé par chaque syndicat, il est au minimum égal à 0,75% du salaire net, toutes primes comprises.

L'application de ce principe permet de tenir compte de la situation de chaque adhérent : temps partiel apprentis...

-La répartition de la cotisation

La charte financière prévoit de répartir en pourcentage les ressources provenant de la cotisation. Ce système garantit une meilleure solidarité entre toutes les instances de la CFDT.



-Les moyens de paiement

Chaque adhérent a le choix du mode de paiement de la cotisation. Le paiement automatisé, quel que soit la périodicité choisie, garantit au syndicat une rentrée régulière de ses ressources.

Le PAC (paiement automatisé des cotisations) libère le collecteur et le trésorier d'une tâche souvent ingrate et permet ainsi aux militants d'être plus à l'écoute des adhérents.

L'adhérent autorise le syndicat à prélever sur son compte bancaire, selon une périodicité déterminée par le syndicat, le montant des cotisations dues pour l'échéance à venir.

Le choix du PAC permet de bénéficier de tous les services de la CFDT comme les 11 numéros de CFDT magazine à domicile dont le « spécial impôts » indispensable pour établir sa déclaration de revenus.

-Comment utiliser l'attestation fiscale

Le document complété par votre syndicat est à joindre à votre déclaration de revenus (conserver une copie). A défaut, l'administration fiscale ne tiendra pas compte de votre demande de réduction.

Grâce à ce document, les cotisations syndicales réglées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des sommes déclarées.

Par exemple, un adhérent ayant réglé 12 cotisations de 12€ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (soit un total de 144€) bénéficiera d'une réduction d'impôt de 72€

-fichier des adhérents

L'adhérent CFDT a droit d'accès et de rectification des données le concernant enregistrées dans les fichiers et à l'oubli en cas de démission.

L'ensemble des organisations CFDT s'engagent à respecter ces principes dans le cadre de l'utilisation de leurs fichiers.

Ceux-ci sont exclusivement destinés à organiser l'action syndicale, à informer et à consulter les adhérents. Ils ne peuvent servir à des opérations à caractère commercial.

En cas de contestation, chaque adhérent peut saisir la commission de suivi de la charte financière et informatique qui est habilitée à traiter les litiges découlant de l'utilisation des informations nominatives.

-adhérer

Si vous souhaitez nous rejoindre c'est très simple.

Vous trouverez ci dessous un bulletin d'adhésion que vous pouvez imprimer.

Puis vous le remplissez, et vous nous l'adrez à notre section syndicale : Maison des syndicats CFDT 13 rue de la Brèche aux Loups 75012 PARIS.

Cette formalité est très importante car elle nous permet de connaître votre implication auprès de nous.

Cela déclenche la communication du mot de passe de notre site pour une information plus complète sur notre vie syndicale.



Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e)

M. Mme Mlle

Prénom adresse à la CFDT

Adresse personnelle

Code postal ville

Téléphone

E-mail personnel

Date de naissance / /

Entreprise ou établissement

Nb. de salariés : < 10 < 50 50 à 200 > 200

Adresse prof. ville

Code postal Fax

Téléphone

E-mail prof. %

Temps de travail Temps complet Temps partiel

Code APE ou NAF

Salaires annuel net imposable

Montant de la cotisation mensuelle*

*Voir mode de calcul sur le site central

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'adhérent de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date / /

Signature de l'adhérent

Partie à remplir avec le syndicat

À conserver par le syndicat

Date d'adhésion / /

Profession Agent de maîtrise Employé Ouvrier

Cadre Fonction publique Catégorie

Section Branche

Groupe Sous-groupe

Code geo.

Secteur Public Privé

Montant minimal de la cotisation mensuelle: 12 € 0,75 % =

Prélèvement effectué tous les mois

Montant de chaque prélèvement

Date 1^{er} prélèvement / /

URI UO

TAMPON DU SYNDICAT



À remettre à la banque de l'adhérent.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT - Joindre obligatoirement un RIB ou un RIP

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL ÉMETTEUR
254 894

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE
M. Mme Mlle (nom, prénoms)
Adresse
Code postal Ville

ORGANISME CRÉANCIER
SYNDICAT CFDT
Apposer le cachet ou écrire les coordonnées exactes du syndicat

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
Nom
Adresse
Code postal Ville

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
Établissement Guichet N° de compte Clé RIB

Date / / Signature de l'adhérent